



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance

RAPPORT D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL 2022

RAPPORT 2022

AVRIL 2023

CHAPITRE I

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL, UN PILIER DE LA DÉMARCHE INVESTISSEMENT SOCIALEMENT RESPONSABLE DE LBP AM	4
1. Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREAT et des politiques thématiques	5
1.1. Nos objectifs, nos convictions	5
1.2. Une politique d'engagement articulée avec nos politiques ISR	6
1.3. Une politique globale pour l'ensemble de nos expertises	9
2. Un modus operandi transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion	9
2.1. Nos modalités d'action	9
2.2. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion	11

CHAPITRE II

2022 : UNE ANNÉE RICHE EN ENGAGEMENTS AU SERVICE DE THÉMATIQUES VARIÉES	13
1. L'exercice de nos droits de vote aux AG 2022	14
1.1. Modalités de l'exercice des droits de vote 2022	14
a) Processus de vote	14
b) Périmètre d'exercice des droits de vote	14
1.2. Bilan des votes aux Assemblée Générales 2022	16
a) Chiffres clefs	16
b) Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises	17
c) Résolutions externes	18
d) Résolutions <i>say-on-climate</i>	19
e) Dépôts de résolutions	21
f) Gestion des conflits d'intérêt	22
2. Nos actions de dialogue menées en 2022	23
2.1. Bilan global de nos actions d'engagement	23
2.2. Chiffres clefs sur nos politiques ISR thématiques	25
2.3. Focus sur des engagements collaboratifs significatifs	26
2.4. Exemple d'un engagement conduit à la suite d'une controverse ESG	29
3. Nos actions de plaidoyers et partenariats avec les acteurs de place	30

Citoyenne et engagée

La Banque Postale Asset Management (LBP AM) et Tocqueville Finance SA (TFSA) ont fait le choix stratégique de l'**investissement responsable**, pour proposer une offre de produits financiers qui associe **sens et performance**.

Cette conviction stratégique s'est traduite dans la **labellisation ISR**, dès 2020 de l'ensemble de nos fonds ouverts éligibles. Cette labellisation ISR est un socle fondamental, ayant permis d'intégrer les grands enjeux sociétaux dans l'ensemble des outils et des processus d'investissement.

Pour aller plus loin nous nous sommes fixés **quatre principaux objectifs en 2022** :

- ▶ **1. Faire de l'impact une **marque de fabrique de notre expertise actif réels et privés** ;**
- ▶ **2. Présenter le détail de notre **ambition de trajectoire « Net Zéro »**, incluant notre politique pétrole et gaz ;**
- ▶ **3. Développer nos analyses sur les **axes Ressources et Territoires** en lien avec les problématiques de transition énergétique ;**
- ▶ **4. Enfin, **amplifier notre politique d'engagement auprès des émetteurs**.**

Nous avons en effet fait le choix d'une **implication active auprès des entreprises** que nous décidons d'accompagner financièrement à travers nos décisions d'investissement, afin de les encourager à une démarche de progrès continus dans la gestion des enjeux du développement durable. Ce dialogue actionnarial est notamment un vecteur au service de l'amélioration de la performance climatique de nos portefeuilles et un levier de mise en œuvre de notre ambition en faveur de la neutralité carbone de nos portefeuilles.

Par-delà notre conviction interne, nos clients, particuliers comme institutionnels, souhaitent que leurs placements contribuent à un **impact sociétal positif** et s'attendent à ce qu'en tant que gestionnaire responsable, nous conduisions un dialogue actif et constructif auprès des entreprises détenues en portefeuille pour appuyer l'amélioration des pratiques environnementales, sociales et de gouvernance des entreprises.

Les modalités et les principaux objectifs de notre politique d'engagement sont exprimés dans nos **politiques d'engagement et nos politiques de vote, publiques**. Elles s'appuient également sur les politiques thématiques de LBP AM et TFSA, qui précisent et déclinent les attendus techniques sur ces enjeux et secteurs spécifiques.

Nous publions notre rapport d'engagement actionnarial sur l'exercice 2022, afin de **rendre compte à nos clients et à nos parties prenantes des actions de dialogue et d'engagement menées, ainsi que l'application de nos droits de vote**, en application de ces politiques¹.

1. L'ensemble de notre démarche responsable est disponible dans notre **rapport d'investissement responsable**. Le présent rapport se concentre sur la dimension dialogue et engagement.

L'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL, UN PILIER DE NOTRE DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE

1. Une politique d'engagement globale, reposant sur la philosophie GREAT et des politiques thématiques

1.1. Nos objectifs, nos convictions

LBP AM et TFSA sont convaincus qu'aux côtés d'autres parties prenantes (les salariés eux-mêmes, les syndicats, la société civile, les ONG, etc.), **les investisseurs responsables ont un rôle à jouer dans l'accompagnement des entreprises dans leur trajectoire vers des pratiques durables.**

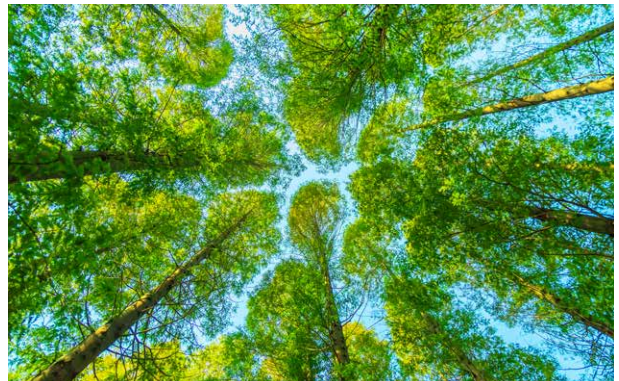
C'est pourquoi notre politique d'engagement actionnarial constitue l'un des leviers de mise en œuvre de notre action d'investisseur responsable, complétant les autres leviers que sont la sélection ESG, l'exclusion et l'investissement thématique.

Le dialogue actionnarial que nous engageons avec les sociétés, vise un double objectif :



Via les dialogues
ESG

Mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes. Ce dialogue avec les émetteurs vise à collecter des informations complémentaires ou affiner notre compréhension des éléments publiés en matière de durabilité.



Via l'engagement
ESG

Nous cherchons à la fois à **encourager l'intégration des enjeux du développement durable dans la stratégie des entreprises**, la formalisation de politiques robustes contribuant à la prévention des risques ESG, et leurs mises en œuvre dans les pratiques opérationnelles des sociétés et le renforcement de la transparence des sociétés quant aux politiques, objectifs et résultats ESG.

1.2. Une politique d'engagement articulée avec nos politiques ISR

Notre politique d'engagement s'appuie, à l'instar de nos autres leviers ISR, sur **les quatre piliers de notre méthode propriétaire d'analyse, GREaT**, pour établir les thématiques clés de dialogue et d'engagement auprès des sociétés investies :

LES 4 PILIERS DE LA MÉTHODOLOGIE GREaT



Cette politique décrit également les **modalités d'identification des sociétés** à engager et les modalités usuelles de tenue de cet engagement et d'escalade potentielle en l'absence de résultats.

La **politique d'engagement actionnarial de LBP AM** s'articule également autour de **nos politiques ISR thématiques**, qui décrivent plus en détail nos objectifs, nos principes, nos modalités d'action, nos priorités et nos attentes sur ces thématiques :

- ▶ **Politique de vote - gouvernance**
- ▶ **Politique biodiversité**
- ▶ **Politique charbon**
- ▶ **Politique pétrole et gaz**



FOCUS

POLITIQUE DE VOTE

La Banque Postale Asset Management (LBP AM) et sa filiale Tocqueville Finance considèrent que le vote aux assemblées générales fait pleinement partie du processus de gestion, et exercent leurs droits de vote selon les principes fixés dans leur Politique de vote. LBP AM a formalisé, depuis 2008, une politique de vote qui expose le périmètre et la procédure de vote aux assemblées générales d'actionnaires ainsi que les critères selon lesquels sont approuvées ou rejetées les résolutions soumises au vote des actionnaires. Un guide de vote, interne, détaille les règles techniques d'application de la politique notamment au regard de spécificités d'application locales. En cohérence avec notre philosophie GREaT, elle cherche à favoriser la mise en place des meilleures pratiques en termes de gouvernement d'entreprise et d'éthique des affaires et encourage la prise en compte des enjeux environnementaux et sociaux au sein des entreprises.

Les politiques de vote et d'engagement, sont actualisées tous les ans, après un bilan d'activité, en articulation avec l'ensemble des contributeurs à sa mise en œuvre et des parties-prenantes à ces processus : gérants, analystes, juristes, fonctions commerciales, conformité. Elles sont validées par la direction générale et toute la chaîne de management en comités dédiés.

En 2022, les principaux travaux ont porté sur :

► **La mise en place d'une politique pétrole et gaz qui se décline dans notre politique d'engagement et de vote, venant compléter nos politiques énergétiques (charbon).**

LBP AM et TFSA ont, conformément à l'accord de Paris sur le climat, l'ambition de rendre leurs investissements compatibles avec un développement bas carbone et résilient au changement climatique (art2.1). Ainsi, en janvier 2021, le groupe LBP AM a rejoint la *Net Zero Asset Manager Initiative*, s'engageant ainsi à définir une trajectoire de décarbonation de ses portefeuilles avec un premier point d'étape à 2030, jusqu'à atteindre la neutralité carbone de ses placements à 2050. En mai 2022, il a ainsi établi un objectif de 80% d'alignement de ses encours éligibles d'ici à 2030. La politique sectorielle de LBP AM sur les investissements dans les entreprises et dans les sociétés-projet opérant dans le secteur du pétrole et du gaz, a pour finalité de définir les principes applicables par les sociétés de gestion pour aligner d'ici 2030 leur allocation sectorielle dans le secteur du pétrole et du gaz avec cet objectif de neutralité carbone à 2050.

Cette politique repose notamment sur un engagement actionnarial exigeant avec les entreprises du secteur. LBP AM et TFSA attendent des entreprises et sociétés projet opérant (activités d'exploration, exploitation, traitement, transport, raffinage, ou produits ou services associés à ces activités, directement ou comme partenaire ou actionnaire) dans le secteur du pétrole et du gaz, qu'elles établissent et rendent publique une stratégie de transition énergétique vers la neutralité claire, crédible et alignée avec les scénarios climatiques et énergétiques permettant de plafonner le réchauffement à 1,5°C, en ayant recours en priorité à des moyens permanents, les plus rapidement disponibles et les moins coûteux.

Cette stratégie porte sur tous les scopes d'émissions et devra notamment adapter le pilotage des investissements (capex, M&A) à l'enjeu de concentrer les investissements dans les champs existants et les moins émissifs. L'objectif est d'éviter d'accentuer les effets de verrouillage des économies régionales et des sociétés investies dans les énergies fossiles, et le cas échéant, en fonction du coût d'exploitation des actifs et du positionnement dans la chaîne de valeurs, d'éviter d'accroître le risque d'actifs ensablés ou de déclin d'activités commerciales émissives qui résulteraient d'une transition énergétique réussie, telle que préconisée par le GIEC.

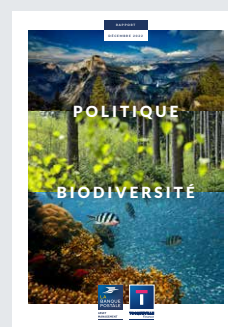


FOCUS (SUITE)

► **La mise en place d'une politique sur la biodiversité, déclinée dans notre politique d'engagement et de vote**

LBP AM et TFSA s'engagent en faveur de la protection de la biodiversité via un engagement actionnarial actif pour inciter les entreprises investies, dans les secteurs à forts enjeux, à maîtriser leurs impacts sur la biodiversité et leurs dépendances au capital naturel. LBP AM engage ainsi un dialogue visant à renforcer la compréhension des enjeux et le déploiement de ses attentes sectorielles en matière de gestion de la biodiversité. Un secteur est sélectionné pour une période de 2 à 3 ans, au cours de laquelle des échanges réguliers sont organisés avec certaines entreprises y appartenant. Les attentes de LBP AM s'appuient sur les éléments suivants, déclinés aux enjeux propres de l'entreprise :

- Le déploiement d'un reporting selon le cadre de la TNFD et la mise en conformité avec les futures normes CSRD ;
- Le déploiement des engagements et objectifs fixés par le Global Biodiversity Framework de la Convention pour la Diversité Biologique ;
- Les recommandations des Groupes de Travail du Finance for Biodiversity Pledge sur l'engagement ;
- Le cadre des Science Based Targets for Nature, et notamment l'analyse des pressions des principaux secteurs clés pour la biodiversité.
- Les enjeux principaux du secteur selon la base ENCORE
- Les rapports scientifiques et études d'ONG spécifiques à l'entreprise et son activité.



1.3. Une politique globale pour l'ensemble de nos expertises

La **politique d'engagement de LBP AM et TFSA** est portée à l'échelle des sociétés de gestion. Ainsi, toutes les entreprises investies dans les portefeuilles de LBP AM et TFSA sont susceptibles d'être engagées sur les sujets ESG.

Toutes les actions sont menées au nom de LBP AM et TFSA pour le compte de ses clients particuliers et professionnels, à la fois au titre des détentions en actions et en obligations des entreprises cotées en bourse, mais également sur les actifs réels. Les gérants dette privée infrastructure, dans le cadre de l'analyse de due diligence et du montage des dossiers d'investissements, peuvent négocier avec les emprunteurs des clauses particulières dans la documentation financière afin de faire respecter des obligations d'informations sur des aspects environnementaux spécifiques aux projets financés.

Ces discussions sont menées dans le cadre de l'analyse faite par les gérants dette privée infrastructure visant à évaluer le profil GREaT des investissements futurs.

2. Un *modus operandi* transversal, pleinement articulé avec les autres étapes du processus de gestion

2.1. Nos modalités d'action

Afin de déployer leurs pratiques d'engagement et de dialogue, les analystes des équipes « Analyse Fondamentale et Durable » et « Solutions ISR », ainsi que les gérants de portefeuilles échangent régulièrement avec le management des sociétés ainsi que les équipes en charge de la RSE dans lesquelles LBP AM/TFSA investit.

Ces échanges sont réalisés selon deux modalités, parfois combinées :



**Dialogue et engagement
en bilatéral**

Echanges
ESG



**Engagement
collaboratif**

Le dialogue et l'engagement en bilatéral avec le management des sociétés investies, en particulier à l'occasion des rendez-vous émetteurs. LBP AM et TFSA peuvent solliciter des rendez-vous auprès d'entreprises pour évoquer des thématiques particulières, en application de nos politiques. Les équipes peuvent également être spontanément sollicités par les sociétés pour apporter des retours sur des thématiques définies par ces entreprises, par exemple dans le cadre de la préparation des assemblées générales. Nous profitons de ces sollicitations pour présenter nos attentes en termes de bonnes pratiques de gouvernance.

L'engagement collaboratif, mené avec d'autres investisseurs sur un enjeu partagé. LBP AM et TFSA adhèrent à des initiatives conjointes lorsqu'elles s'inscrivent dans le cadre de leurs politiques thématiques ISR. Ces dernières peuvent compléter utilement la démarche initiée au niveau bilatéral, en mutualisant des éléments de recherche, en apportant aux entreprises des signaux cohérents quant aux attentes des investisseurs responsables, et afin d'exercer une influence plus significative auprès des sociétés. Lorsque LBP AM s'implique dans des engagements collaboratifs, les campagnes sont sélectionnées afin de répondre aux politiques ISR de LBP AM/TFSA. Le niveau d'implication peut varier de support à co-lead ou lead.

Ces échanges peuvent notamment s'effectuer dans le cadre des assemblées générales et de la gestion des controverses :



Echanges dans le cadre
des AG

Echanges dans le cadre des AG : des échanges peuvent avoir lieu à l'initiative des entreprises qui souhaitent connaître l'avis de leurs actionnaires en amont de leur assemblée générale, ou à l'initiative de LBP AM afin d'encourager les entreprises à s'aligner sur les meilleures pratiques de gouvernance. Les assemblées générales permettent d'exprimer les convictions ISR des actionnaires auprès des entreprises, en exerçant de manière active et exigeante les droits de vote pour faire avancer les pratiques, par exemple en matière de rémunération, de composition du conseil ou encore d'association des salariés à la gouvernance.

—

Ils peuvent prendre la forme de **dialogue en direct** et/ou de courriers formalisant des retours, interrogations et recommandations de LBP AM et TFSA.

Ils peuvent être couplé à des **mécanismes formels de gouvernance d'entreprise** associés aux droits des actionnaires minoritaires. Parmi ceux-ci, figure en premier lieu **le vote en assemblée générale des sociétés**. Ce vote constitue l'opportunité de se prononcer sur les questions soumises à l'approbation ou consultation des actionnaires, historiquement concentrées sur les enjeux de gouvernance, et s'élargissant désormais de plus en plus fréquemment à des enjeux de gestion environnementale et sociale.



Echanges dans le cadre
des controverses

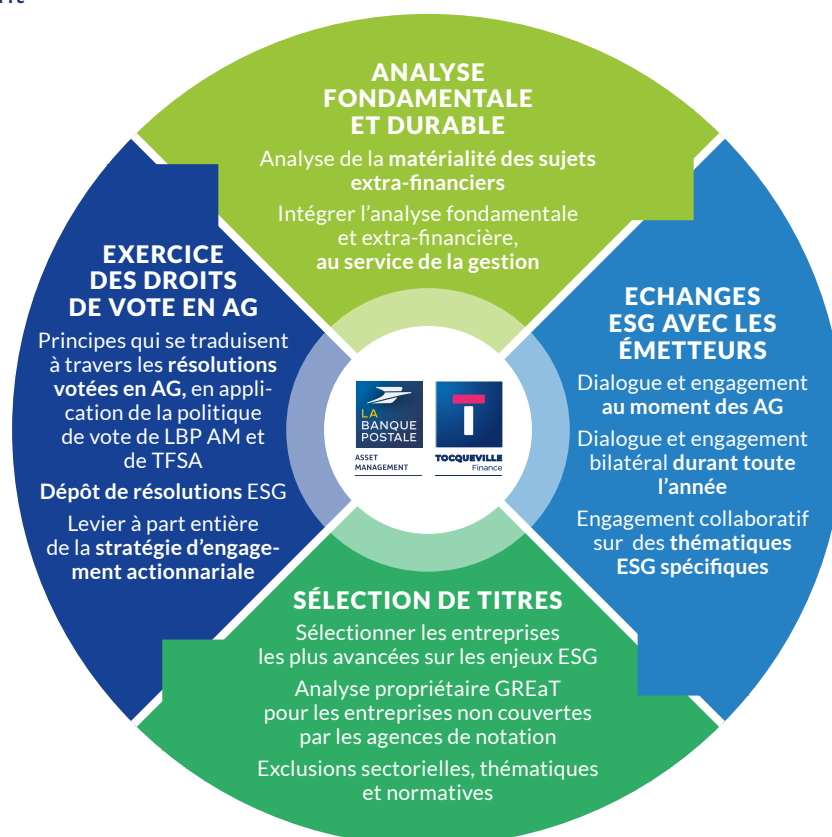
Echanges dans le cadre des controverses : LBP AM peut échanger avec les entreprises, pour donner suite à une controverse, au constat de certaines insuffisances par rapport aux attentes ISR de LBP AM/TFSA. Ce dialogue se différencie du dialogue régulier sur l'évolution holistique des sociétés, dans la mesure où il vise l'évolution de la stratégie ou de pratiques de l'entreprise sur un sujet donné, par exemple la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques pour donner suite à une controverse.

—

2.2. La transversalité, fondement de la bonne articulation des pratiques d'engagement et de gestion

Nos analyses ISR et fondamentales, nos messages actionnariaux, nos pratiques de vote en assemblée générales et notre sélection de titres **s'articulent étroitement**. Cela est notamment dû à une organisation des processus de gestion et des équipes destinée à encourager la transversalité des perspectives et l'articulation des leviers, via :

- ▶ **L'intégration des perspectives financières et de développement durable** au sein de l'équipe d'analyse fondamentale et durable ;
- ▶ **La possibilité de modifier**, selon une procédure et des motifs strictement encadrés, les notations ISR d'un titre pour y intégrer une information plus récente ou plus complète obtenue à l'occasion de ce dialogue ;
- ▶ **La conduite intégrée du dialogue stratégique, financier et ISR** par les gérants de portefeuilles de LBP AM et TFSA ;
- ▶ **La sollicitation organisée et systématique de l'opinion de gestion** pour les votes et les engagements les plus significatifs de LBP AM et TFSA ;
- ▶ **La participation des gérants de portefeuilles et des analystes fondamentaux** à l'actualisation des politiques d'engagement et de vote de LBP AM et TFSA, approuvées respectivement par le Comité Finance Durable et le Comité de gouvernance.
- ▶ **Création de comités transverses** destinés à favoriser le suivi et l'application de la politique d'engagement



Le suivi de ces campagnes est réalisé lors des comités ESG de gestion hebdomadaire et le cas échéant des comités d'exclusion - lorsqu'associé à une controverse normative.

Pour favoriser la transversalité des engagements menés par les différentes équipes de LBP AM et TFSA, le groupe a lancé le développement d'une plateforme d'engagement interne transversale facilitant ainsi :

- ▶ **La coordination et traçabilité** de la préparation et du suivi des engagements ;
- ▶ **La production de reporting** (rapports d'engagement, de mandats, réponses à des appels d'offres, reporting actionnaires et enquêtes de place).

La suite du rapport vise à rendre compte de l'**exercice des droits de vote et présenter les actions de dialogue et d'engagement actionnarial** conduites en 2022 dans le cadre de nos politiques.



2022 :
UNE ANNÉE RICHE
EN ENGAGEMENTS
AU SERVICE DE
THÉMATIQUES
VARIÉES

1. L'exercice de nos droits de vote aux AG 2022

1.1. Modalités de l'exercice des droits de vote 2022

a) Processus de vote

La coordination des votes est assurée par l'équipe « Solutions ISR » de LBP AM, rattachée à la Direction de la Gestion. Elle s'appuie sur :

- ▶ des recommandations établies par deux bureaux de conseil en gouvernance reconnus qui fournissent des analyses dédiées à LBP AM en application de sa propre politique de vote : **Institutional Shareholder Services** (ISS) et **Proxinvest**, et
- ▶ les recommandations de l'**Association Française de la Gestion financière** (AFG).

Une analyse qualitative renforcée, avec les gérants et analystes, est réalisée sur certaines typologies de résolutions ainsi que pour les AG de sociétés considérées comme prioritaires.

Plusieurs fonctions, telles que la conformité et le contrôle interne, interviennent également dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif de gestion des conflits d'intérêts de cette politique.

b) Périmètre de l'exercice des droits de vote

LBP AM exerce les droits de vote aux assemblées générales pour le compte des fonds gérés directement par Tocqueville Finance, que ce soient des fonds ouverts ou des fonds dédiés lorsque le client a confié l'exercice des droits de vote à la société de gestion. Tocqueville Finance donne son accord pour que les votes soient exercés par LBP AM selon les principes définis par la politique de vote du groupe LBP AM. Par ailleurs, sur demande particulière de ses clients ou de ceux de Tocqueville Finance, LBP AM/TFSA peut être amenée à exercer les droits de vote pour le compte de mandats et de fonds dédiés. LBP AM appliquera alors sa politique de vote, sauf clause contraire.

En 2022, LBP AM a appliqué une **politique de vote externe** pour un client institutionnel. Les votes appliqués à ce client ne sont pas inclus dans le bilan de vote de ce présent rapport.

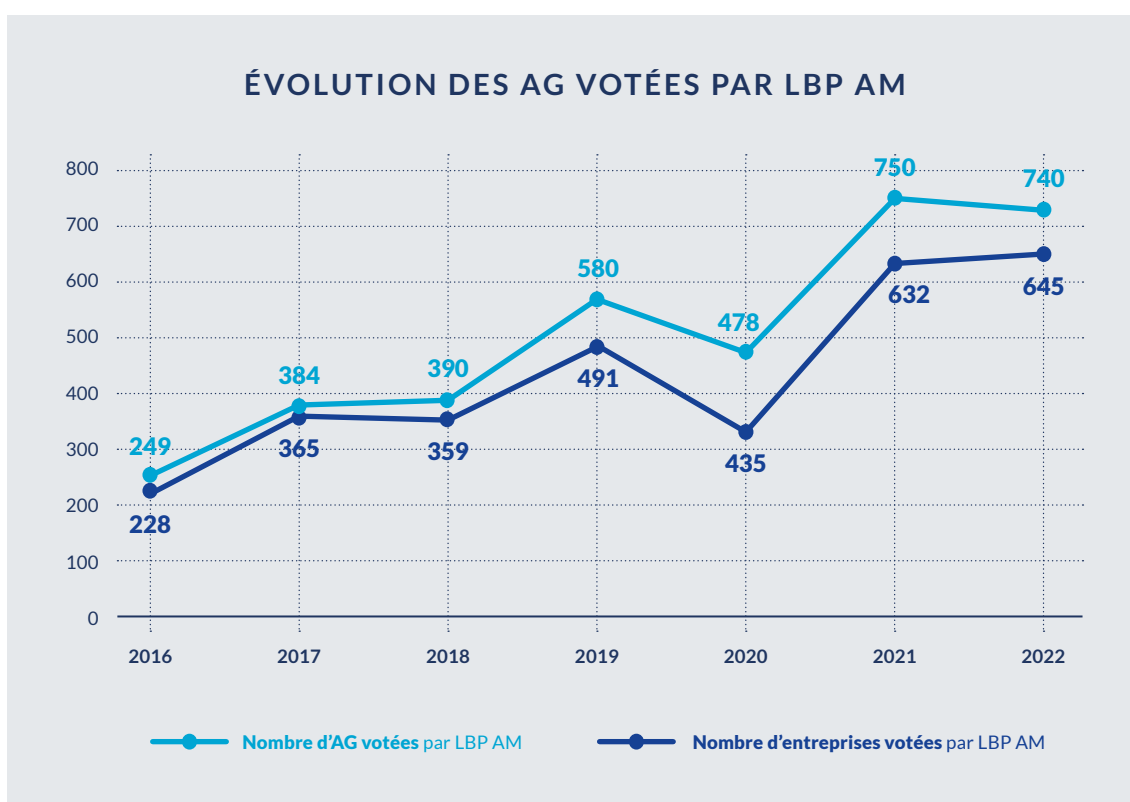
LBP AM exerce ses droits de vote dans les OPC (FCP et SICAV) pour lesquels elle a identifié un intérêt à la mise en œuvre de sa politique de vote. En 2022, 89 étaient concernés.

Dans sa **politique de vote 2022**, LBP AM a pris l'engagement d'exercer les droits de vote pour les sociétés, quelle que soit leur région :

- ▶ En fonction du montant absolu investi dans les sociétés, de sorte qu'au moins **95% du total des encours actions soient votés²**
- ▶ Ainsi que pour les sociétés où l'ensemble des OPC LBP AM/TFSA détient au moins **0,25% du capital**.

Sur la base des positions détenues dans ces 89 portefeuilles, les sociétés pour lesquelles LBP AM/TFSA a voté à au moins une AG en 2022 représentaient :

- ▶ Environ 95% des encours action des OPC
- ▶ 37% des sociétés présentes dans les OPC (ratio du nombre de sociétés dans lesquelles LBP AM/TFSA a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote). Ces ratios sont variables selon les zones géographiques. En particulier, ils sont plus élevés pour les investissements réalisés dans les entreprises françaises : LBP AM/TFSA a voté à l'AG de 75% d'entre elles.



LBP AM/TFSA considère qu'il s'agit d'un niveau à la fois significatif en termes de représentativité des encours, et pertinent au regard de la capacité d'analyse et de dialogue de LBP AM/TFSA. Toutefois, considérant que l'exercice des droits de vote est un levier essentiel de sa stratégie d'engagement actionnarial, **LBP AM a fait le choix, d'augmenter annuellement son niveau de participation aux AG afin d'ici, à 2025, exercer pleinement ses droits de vote.**

2. Pour des raisons pratiques, et pour tenir compte des mouvements opérés dans les OPC, le calcul des détentions est réalisé au début de chaque mois.

1.2. Bilan des votes aux Assemblées Générales 2022

Le bilan ci-après vise à rendre compte de l'exercice des droits de vote détenus par LBP AM et par Tocqueville Finance, lors des assemblées générales organisées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022. Le détail des votes exercés en AG pour chaque fonds ouvert est mis à disposition, en ligne, 7 jours après chaque AG sur le [Proxy Voting Dashboard](#).


a) Chiffres clefs

EN 2022 :


27
PAYS



740
ASSEMBLÉES
GÉNÉRALES



12 057
RÉSOLU-
TIONS
VOTÉES



31,6%
TAUX DE
DÉSACCORD
ET D'ABS-
TENTION



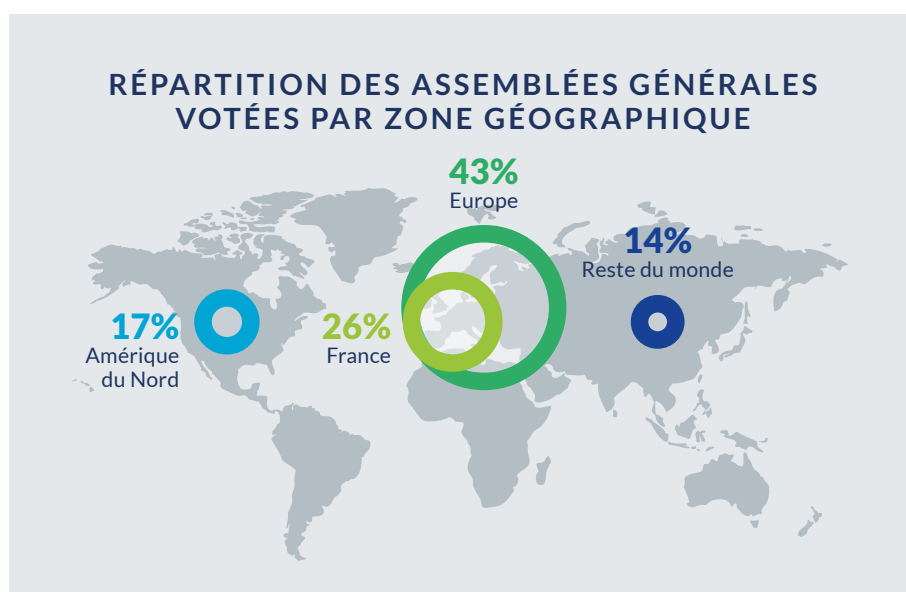
95%
DES
ENCOURS
ACTIONS



En 2022, LBP AM a exercé ses droits de vote au cours de **740 assemblées générales** auprès de **645 sociétés**, réparties dans **27 pays**. LBP AM a voté sur environ **12 057 résolutions** parmi lesquelles **11 652 résolutions étaient soumises par le management des entreprises** et **405 résolutions déposées par des actionnaires**.

Notre politique de vote nous amène à ne pas soutenir les résolutions proposées par les entreprises dont nous estimons qu'elles ne sont pas alignées avec les meilleures pratiques de gouvernance. En 2022, **LBP AM a émis au moins un vote contestataire à 86% des AG sur lesquelles nous avons exprimé nos droits de vote**.

Notre taux annuel de vote contre les résolutions évolue ainsi entre 28% et 30% en moyenne au cours des dernières années. En 2022, LBP AM/TFSA a émis **3 810 votes en désaccord³ avec la société – soit 31,6% du total des votes exprimés**. Ce taux est relativement élevé en comparaison des autres sociétés de gestion en France (le taux moyen de désaccord se situe légèrement en-dessous de 20%, selon les enquêtes réalisées chaque année par l'Association Française de la Gestion auprès de ses membres), témoignant de l'exigence de notre politique de vote.



3. Un vote en désaccord avec la société correspond à un vote CONTRE une résolution proposée par la société, ou un vote POUR une résolution d'actionnaire qui n'est pas agréée par la société.

b) Principaux motifs de désaccord avec le management des entreprises

CATÉGORIE DE RÉOLUTION	Résolutions soumises au vote	Votes en accord avec la société	Votes en désaccord avec la société	Abstentions	% de vote en désaccord avec la société	% en 2021
Approbation des comptes, de la gestion et du dividende	1 730	1 674	36	4	2,1%	3,6%
Auditeurs	654	477	177	4	27,1%	27,2%
Autres	809	708	236	1	29,2%	26,4%
Conventions réglementées	273	179	94	13	34,4%	29,9%
Elections au conseil d'administration ou de surveillance	4 014	2 573	1 439	41	35,8%	30,4%
Modification des statuts	445	388	82	2	18,4%	9,9%
Opération sur le capital (hors plans de participation à long terme)	1 803	1 134	668	3	37,0%	35,1%
Plans de rémunération à long terme (actions gratuites, stock-options, actionnariat salarié)	590	356	253	1	42,9%	39,8%
Rémunération des dirigeants et des administrateurs	1 739	930	825	8	47,4%	44,4%
Total général	12 057	8 419	3 810	77	31,6%	28,2%

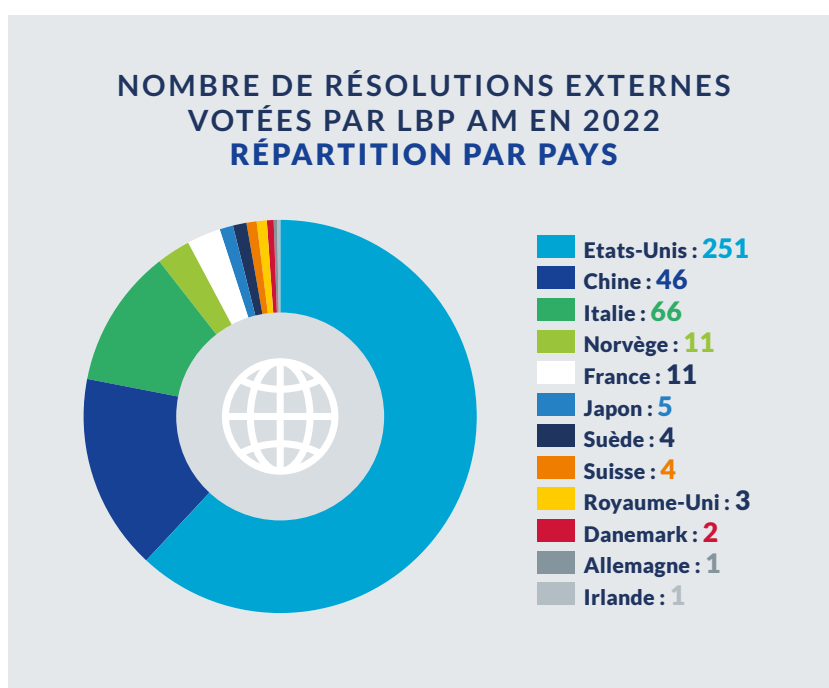
Les résolutions les plus contestées par LBP AM TFSA sont celles portant sur les rémunérations des dirigeants exécutifs (**47,4% sur les résolutions portant sur les rémunérations des dirigeants** et **42,9% sur les plans à long-terme**) et sur les autorisations pour opérations sur capital (**37% de votes contre la société**).

Les principaux motifs d'opposition sont :

- ▶ **Concernant les rémunérations** : manque de modération (supérieur au seuil défini par LBP AM/TFSA), niveau de transparence insuffisant, manque d'exigence sur les critères de performance, plans de rémunération de long terme jugés court terme (périodes de performance inférieures à 3 ans).
- ▶ **Concernant les autorisations pour opérations sur capital** : LBP AM/TFSA s'est opposé aux autorisations non spécifiques pour augmentations de capital réservées à une catégorie d'investisseurs, considérées comme mauvaise pratique étant donné que ce format d'augmentation de capital ne permet pas à tous les actionnaires de participer à l'opération. Les autorisations pour opérations sur capital utilisables en période d'offre publique constituent également un motif important de contestation, LBP AM/TFSA étant défavorable à l'existence de dispositifs « anti-OPA ».

c) Résolutions externes

Les résolutions dites « externes » sont des résolutions qui n'ont pas été présentées par les sociétés elles-mêmes. Elles peuvent être déposées par des actionnaires, voire par les représentants des salariés dans le cas des sociétés françaises. Le dépôt de résolutions est un « levier d'engagement » important pour faire avancer le débat et les pratiques des sociétés. Ces résolutions ne reçoivent cependant pas toujours l'agrément des sociétés, qui les considèrent parfois comme hostiles ou activistes. LBP AM/TFSA peut soutenir des résolutions non agréées par le conseil, dont elle estime que la mise en œuvre est encouragée l'adopter des pratiques plus avancées quant au climat, la biodiversité, le respect pour les droits humains, y compris en participant à leur dépôt à l'ordre du jour.



Bien qu'encore rares, notamment en Europe, ces résolutions sont en augmentation et témoignent d'un plus fort engagement des actionnaires dans la gouvernance des sociétés. Le nombre de résolutions externes sur lesquelles LBP AM s'est exprimé en 2022 est en forte hausse comparé aux années précédentes. Au cours de la saison de vote 2022, **405 résolutions externes ont été présentées dans 120 AG parmi les 740 auxquelles ont participé LBP AM et TFSA, contre 268 résolutions en 2021.** En 2022, les résolutions externes représentent 3,4% du total des résolutions présentées aux assemblées générales auxquelles LBP AM et TFSA se sont exprimés (contre 2,3% en 2021).

LBP AM a soutenu 83,2% des résolutions ESG externes sur lesquelles elle s'est exprimée. Ce fort pourcentage de soutien envers les résolutions externes témoigne de l'engagement de LBP AM et TFSA en faveur du progrès social, environnemental et de gouvernance sur des sujets variés : élection des membres du conseil, droits des actionnaires, enjeux environnementaux et sociaux, actionnariat salarié, etc.

Voici quelques exemples de résolutions externes soutenues par LBP AM/TFSA :

- ▶ **Transition énergétique** : des actionnaires ont déposé en 2022 des résolutions incitant les groupes pétroliers et gaziers à aligner leurs activités avec l'Accords de Paris, et pour cela à accélérer la décarbonation de leurs activités (moins d'investissements dans le pétrole et le gaz, davantage de développements dans les énergies renouvelables). C'était le cas notamment aux Etats-Unis chez **Chevron** et **Exxon Mobil**, en Europe chez **Equinor**, **Royal Dutch Shell** et **BP**.
- ▶ **Harcèlement sexuel** : des investisseurs ont déposé des résolutions similaires aux assemblées générales de certaines sociétés américaines (par exemple, chez **Comcast Corporation** et **Meta Platforms**), pour demander aux entreprises de publier des rapports sur l'efficacité de leurs politiques contre le harcèlement sexuel. Ces résolutions encouragent les sociétés à mettre en place des politiques solides de prévention contre le harcèlement sexuel.
- ▶ **Rôle des membres du conseil d'administration** : LBP AM a soutenu une résolution déposée par des actionnaires à l'assemblée générale 2022 de **Danone** afin de préciser le rôle accordé au Président d'Honneur du Conseil. Le règlement intérieur du Conseil prévoit que le Président honoraire peut être présent à chacune de ses séances. Son rôle s'assimile alors à celui d'un Censeur, non élu par les actionnaires, avec de surcroît, le poids de la légitimité due à ses fonctions précédentes dans la société.

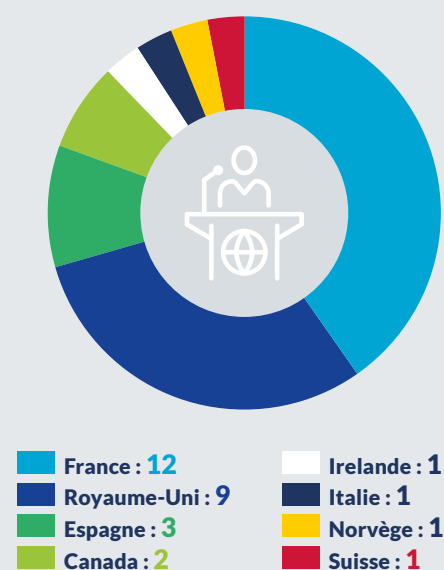
d) Résolutions say-on-climate

Répondant aux attentes des investisseurs engagés sur les sujets environnementaux, un nombre croissant d'entreprises ont soumis un vote consultatif sur leur stratégie de transition énergétique et écologique, résolutions dites *say-on-climate*.

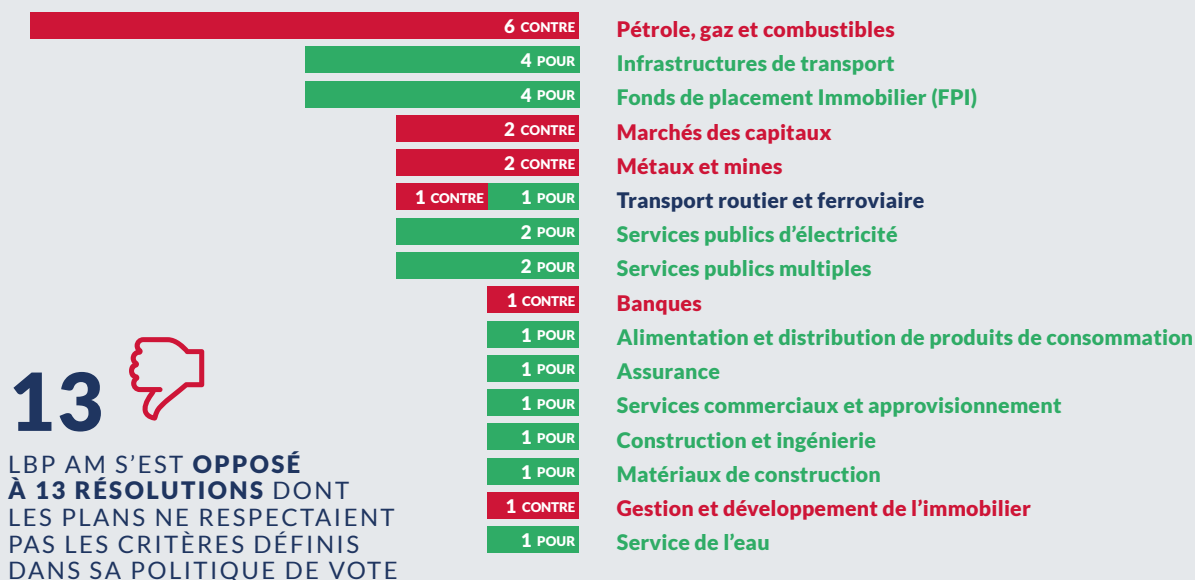
Début 2022, LBP AM et TFSA ont défini leur politique de vote sur les résolutions *say-on-climate*, précisant ainsi leur politique d'engagement actionnarial. Cette politique est appliquée activement afin d'inciter les sociétés investies à développer des plans de transitions permettant de s'aligner sur les objectifs de l'Accord de Paris.

En 2022, LBP AM et TFSA ont eu l'occasion de se prononcer formellement sur 30 résolutions *say-on-climate*. Parmi elles, LBP AM s'est opposé à 13 résolutions dont les plans ne respectaient pas les critères définis dans sa politique de vote. LBP AM et TFSA se sont opposées à l'ensemble des résolutions *say-on-climate* des sociétés pétrolières, gazières et minières pour lesquelles elles ont votées.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES SAY-ON-CLIMATE VOTÉES PAR LBP AM



RÉPARTITION SECTORIELLE DES RÉSOLUTIONS SAY-ON-CLIMATE VOTÉES PAR LBP AM



Les plans de transition/stratégies environnementales soumises au vote ont fait l'objet d'une attention particulière de LBP AM et TFSA ; portant prioritairement sur :

- ▶ **La présence d'objectifs précis de réduction des émissions de gaz à effet de serre à court et à long terme** sur un périmètre pertinent ;
- ▶ **Leur niveau d'ambition**, au regard de l'enjeu d'alignement avec la trajectoire donnée par l'Accord de Paris sur le climat ;
- ▶ **L'engagement du conseil d'administration** à consulter les actionnaires de manière régulière (au moins tous les trois ans) sur ces objectifs et stratégies, compte-tenu des évolutions rapides de l'environnement réglementaire, technologique et politique ;
- ▶ **La mise en place**, dans la rémunération variable des dirigeants, **de critères alignés sur les objectifs climat et environnementaux** annoncés par l'entreprise.

Ce vote s'est inscrit en articulation avec le dialogue engagé avec certaines de ces entreprises pour les accompagner dans ce processus complexe de transition. Dès lors que LBP AM s'est opposé à un *say-on-climate*, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.



e) Dépôts de résolutions

Depuis 2018, la politique de vote de LBP AM permet de participer au dépôt de résolutions portant sur les sujets ESG. LBP AM a ainsi exercé sa faculté de dépôts à plusieurs reprises. Deux résolutions ont été déposées et portées à l'ordre du jour des AG de TotalEnergies en 2020 (sur le thème du climat, résolution dite « *say-on-climate* ») et d'Ipsos en 2022 (sur un sujet de gouvernance). Trois autres résolutions climatiques ont été déposées puis retirées par suite d'engagements fructueux lors des AG de Engie en 2021 ainsi que HSBC et TotalEnergies en 2022. **Le retrait de ces résolutions témoigne de l'influence que le dépôt de résolutions exerce sur les entreprises, favorisant l'aboutissement positif des démarches d'engagement actionnarial.**

DÉPÔTS DE RÉOLUTIONS AUX AG 2022



TOTALENERGIES

LBP AM a participé activement, en collaboration avec un groupe d'investisseurs, à une campagne d'engagement envers TotalEnergies, co-déposant un projet de résolution pour obtenir une plus grande transparence sur sa stratégie climatique afin que l'investisseur puisse évaluer en toute objectivité, l'alignement de la société avec un scénario scientifique.

La résolution a été retirée à la suite d'engagements pris par l'entreprise en matière de transparence climatique à l'issue d'un dialogue avec LBP AM. L'entreprise s'est engagée à publier :

- ▶ **Les objectifs de réduction absolue et relative des émissions de gaz à effet de serre (GES)** de Scope 1, 2 et 3 à court (2025) et moyen terme (2030), couvrant toutes les activités de l'entreprise.
- ▶ **Les objectifs de réduction absolue et relative des émissions de gaz à l'évolution du mix énergétique** et les volumes de production visés pour ces échéances.
- ▶ **Les plans d'investissement à court et moyen terme**, ventilés par secteur et par orientation entre maintenance et croissance des actifs de l'entreprise.
- ▶ **La contribution potentielle des émissions de GES** captées à la réalisation des objectifs de réduction des émissions de GES de la société.
- ▶ **Les travaux menés par l'entreprise avec des tiers** pour évaluer la pertinence de ces objectifs au regard de la mise en œuvre de l'Accord de Paris.

Par ailleurs, la société s'est engagée à soumettre annuellement sa stratégie climat au vote consultatif de l'Assemblée Générale.



HSBC

LBP AM et TFSA participe à une action d'engagement collaborative coordonnée par l'initiative anglaise ShareAction depuis 2021, afin d'inciter la société à définir un plan de transition comportant 13 cibles de court, moyen et long terme, notamment un calendrier clair pour réduire son exposition aux énergies fossiles, en commençant par la définition d'une politique de sortie du charbon thermique très prioritaire au regard de sa nécessaire élimination du mix énergétique mondial pour pouvoir atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Le groupe LBP AM reconnaît qu'il n'y a pas de solutions et approches uniques à ce stade en matière de politiques sectorielles fossiles pour le secteur bancaire, mais définir une politique crédible et transformante est un prérequis afin de permettre à la banque d'opérationnaliser son ambition de neutralité carbone. C'est pourquoi, LBP AM a co-déposé une résolution dans la perspective de l'assemblée générale 2022 de la société, qui a pu être retirée après une collaboration fructueuse entre la société et les investisseurs membres de la coalition pour la publication de la politique charbon de la banque.

DÉPÔTS DE RÉSOLUTIONS AUX AG 2022 (SUITE)

LBP AM a poursuivi sa campagne d'engagement auprès de la banque anglaise HSBC afin de l'inciter à renforcer son prochain plan de transition, notamment par le biais d'une politique sectorielle sur les énergies fossiles s'inscrivant en cohérence avec les conclusions des scénarios du GIEC et de l'AIE.

A l'issue du dialogue collaboratif organisé par ShareAction, la société a pris des engagements pour compléter sa politique charbon et développer sa politique sur le pétrole et le gaz, et la résolution a été retirée.



IPSOS

LBP AM/Tocqueville s'est associée au dépôt d'une résolution présentée par un groupe d'actionnaires lors de l'AG de mai 2022 de Ipsos, demandant la nomination d'un administrateur indépendant au sein du conseil d'administration. Ce dépôt de résolution avait pour objectif d'augmenter l'indépendance effective du conseil dans le contexte où des inquiétudes concernant la gouvernance avaient été identifiées : omniprésence du fondateur et ancien PDG, devenu président, exerçant a priori une forte influence sur les membres restants du conseil d'administration, mise en évidence en 2021 par l'annonce de l'arrivée d'une directrice générale extérieure à la société finalement annulée, remplacée par un directeur général ancien responsable de pays. Cette proposition n'a pas été agréée par le conseil d'administration qui l'a présentée comme hostile. Toutefois, les agences de conseil en vote ISS et Proxinvest ont soutenu la résolution en recommandant de voter en faveur de cette-dernière. En définitive, la résolution n'a pas été approuvée par la majorité mais a tout de même obtenu 34,4% de votes « pour ». A la suite de l'assemblée générale, Ipsos a présenté lors d'une réunion investisseuse en juin 2022 une revue de la gouvernance. Petit à petit une gouvernance plus conforme à l'équilibre actionnarial semble se mettre en place.

f) Gestion des conflits d'intérêt

Dans le cadre de sa politique de vote, LBP AM a mis en place le dispositif de gestion des conflits d'intérêt suivant :

- ▶ **Respect des principes définis dans la politique de vote** : information préalable systématique de la DCCI au cas où LBP AM/TFSA déciderait de ne pas voter conformément à sa politique. Elle vérifie que les choix de vote dérogeant à la politique de vote sont correctement justifiés et peut saisir le directoire dont les consignes seront appliquées. En 2022, LBP AM n'a pas identifié de cas dans lesquels elle a estimé ne pas avoir respecté les principes fixés dans sa politique de vote.
- ▶ **Confidentialité et traçabilité des intentions de vote** : les intentions sont archivées dans un outil SI avant toute communication à un émetteur, elles ne peuvent être communiquées à aucune autre personne que l'émetteur, toute modification des intentions doit être motivées et répertoriée.
- ▶ **Contrôle interne tous les deux ans**, à la suite de la saison des AG.
- ▶ **Abstentions capitalistiques** : abstention de toute participation aux AG d'AEGON et de CNP et abstention de vote sur les résolutions portant sur les mandataires sociaux siégeant au sein des conseils d'administration/de surveillance ou à la direction générale d'AEGON, de la CDC, de CNP, de LA POSTE, de LBP et de LBP AM. En 2022, conformément à ce dispositif, **LBP AM/TFSA s'est abstenue pour 10 résolutions qui concernaient un(e) mandataire social(e) d'entités avec lesquelles LBP AM entretient des liens capitalistiques**, en plus des résolutions soumises au vote lors des AG de CNP et Aegon où LBP AM s'est abstenu de voter.

2. Nos actions de dialogue menées en 2022

2.1. Bilan global de nos actions d'engagement

LBP AM différencie les dialogues des engagements. Les dialogues ont vocation à mieux comprendre les politiques et pratiques des sociétés afin de renforcer les analyses menées par nos équipes tandis que les engagements visent à **encourager à une gestion robuste des enjeux de durabilité et à développer des pratiques responsables.**

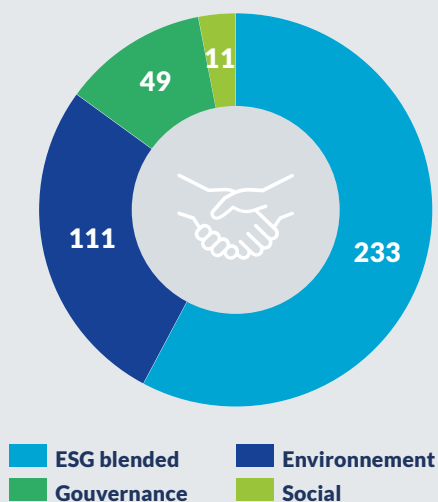
En 2022, LBP AM a mené **404 échanges** portant sur des sujets ESG avec **302 entreprises distinctes** dans **29 pays**, majoritairement en France et en Europe.

Parmi ces 404 échanges :

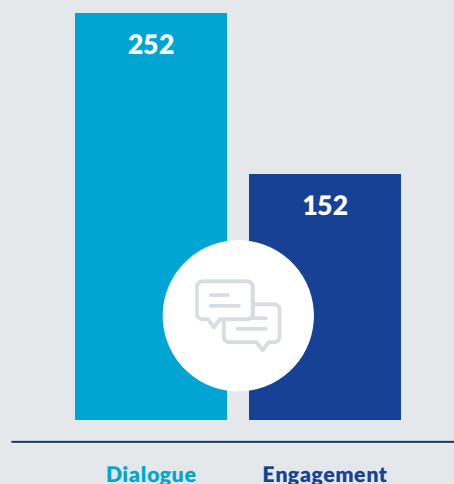
- ▶ **252 dialogues** avec **227 entreprises** ; et
- ▶ **152 engagements** menés avec **116 entreprises**



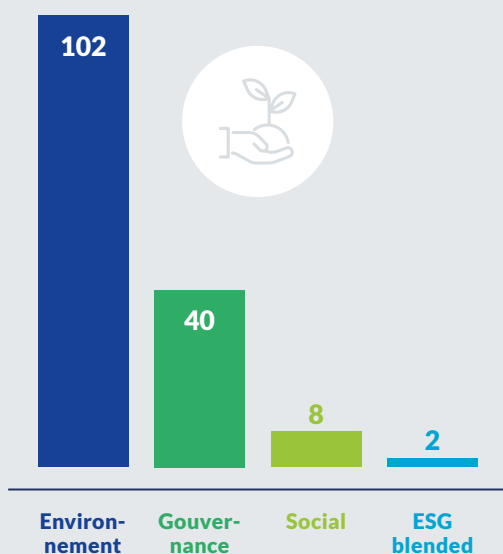
RÉPARTITION DE L'ENSEMBLE DES ÉCHANGES ESG CONDUIT PAR LBP AM EN 2022 PAR THÉMATIQUE



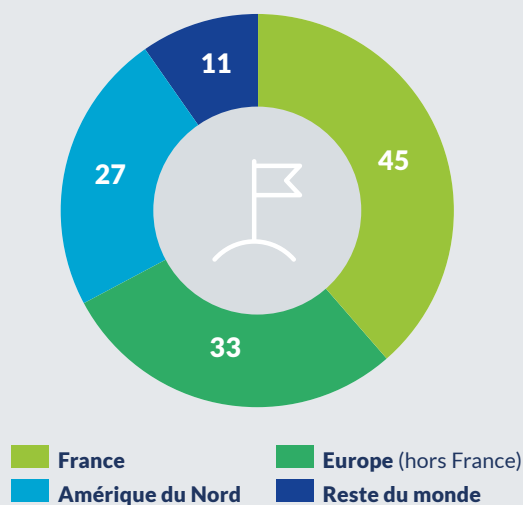
NOMBRE D'ENGAGEMENT ET DE DIALOGUE ESG EFFECTUÉS PAR LBP AM EN 2022



RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS PAR THÉMATIQUE ESG



ENTREPRISES ENGAGÉES EN 2022 PAR LBP AM ET TFSA RÉPARTITION PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE



2.2. Chiffres clefs sur nos politiques ISR thématiques



Biodiversité

LBP AM a effectué **64 engagements** sur la thématique. 15 engagements ont été menés notamment en matière de gestion des risques de déforestation sur les secteurs exposés à l'exploitation des principales commodités à risque (huile de palme, soja, bétail et ses dérivés, caoutchouc, bois et cacao).

Climat

Concernant le climat, **45 engagements** ont été menés avec **40 entreprises**. Dans le cadre de la mise en place de sa politique pétrole et gaz et du déploiement dans sa politique de vote des principes relatifs au *say-on-climate*, LBP AM a encouragé les entreprises à soumettre au vote des actionnaires leur plan de transition énergétique. Dès lors que LBP AM s'est opposé à un *say-on-climate*, les raisons de ce vote ont été transmises à l'entreprise dans un objectif d'accompagnement de mise en place des meilleures pratiques environnementales.

Gouvernance

Moment fort de l'activité d'engagement actionnarial, la saison des assemblées générales est l'occasion d'échanger avec les entreprises investies afin d'expliquer les principes de vote de LBP AM et de TFSA, les raisons des oppositions à certaines résolutions soumises au vote des actionnaires et les évolutions qui pourraient être souhaitables en matière de gouvernance tout particulièrement. Ceci passe, notamment, par la définition d'une liste d'entreprises à qui les principes de vote et les raisons des oppositions sont systématiquement communiqués, dans l'objectif de promouvoir les bonnes pratiques de gouvernance. **Sur la thématique de la gouvernance, 40 engagements ont été réalisés, dont 33 se sont tenus dans le cadre des AG. Toute thématique confondues, ce sont 60 actions d'engagement qui ont été conduites en 2022 dans le cadre des assemblées générales.**

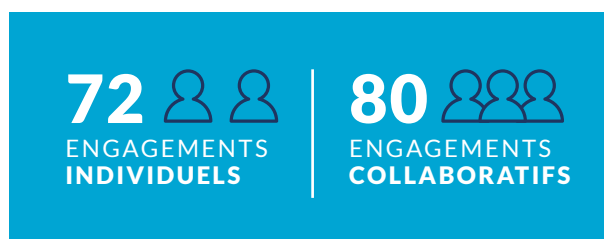
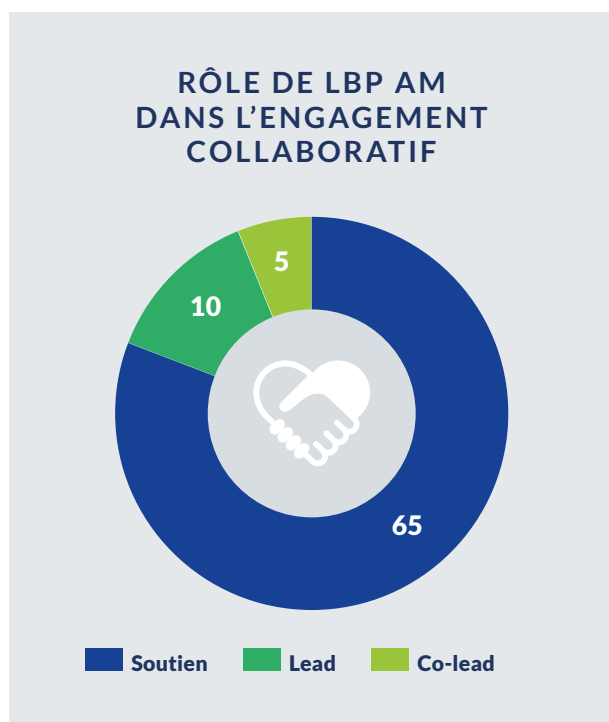
Droits Humains

En 2022, LBP AM a conduit **8 engagements portant sur les droits humains**, parmi lesquels 7 ont été conduit dans le cadre d'engagement collaboratif et un dans la cadre d'engagements bilatéraux.

2.3. Focus sur des engagements collaboratifs significatifs

En 2022, LBP AM et TFSA ont effectué **72 engagements individuels** et **80 engagements collaboratifs**.

Le lancement d'une campagne d'engagement est proposé par Solutions ISR et validé par le comité finance durable de LBP AM. Ci-après quelques exemples de campagne d'engagements collaboratives auxquelles LBP AM et TFSA ont participé en 2022.



Gouvernance Responsable



L'initiative **Club des 30** français a été créée en novembre 2020 afin de promouvoir la **diversité des genres** au sein des instances dirigeantes du SBF 120. Le groupe LBP AM est membre fondateur de l'initiative française. En 2022, LBP AM et TFSA ont prolongé un dialogue, initié en 2021, avec **Carrefour**. L'objectif de ce dialogue est d'encourager l'entreprise à améliorer la transparence de leurs actions visant à favoriser l'inclusion des femmes dans les postes à responsabilités. Les échanges permettent d'identifier la culture de l'entreprise sur ces sujets, les initiatives mises en place en termes de **parité H/F** et d'exprimer les éléments à améliorer afin d'accompagner l'entreprise dans l'intégration des femmes au sein des équipes dirigeantes. Chaque année, le **club 30%** produit un rapport d'activité. Celui de 2022 est disponible [via ce lien](#).

Transition énergétique



LBP AM a participé à **deux campagnes d'engagement organisée par le Carbon Disclosure Project (CDP)**. La première, intitulée « **Transition Champion** », à laquelle LBP AM a participé de février à septembre 2022, visait à améliorer la qualité des **plans de décarbonation** des sociétés en portefeuille. Dans son cadre, LBP AM s'est engagé avec neuf sociétés, par le biais de lettres individuelles, pour les pousser à approfondir leur plan de transition.

La seconde, « **Science-Based Targets Campaign** », vise à encourager plus de mille entreprises entre octobre 2022 et octobre 2023 afin que ces-dernières s'engagent auprès de la Science Based Targets initiative. En s'engageant auprès de la SBTi, les entreprises prennent des **objectifs de décarbonation** validés par la science et alignés sur le scénario limitant le réchauffement climatique à 1.5°C. En 2022, LBP AM a soutenu cette initiative.



LBP AM a également participé en 2022 à une campagne d'engagement collaborative, animée par le **Forum de l'Investissement Responsable**, visant à inciter la société **Engie** à renforcer la complétude de son plan de transition et le soumettre de nouveau au vote des actionnaires. La coalition a noté de véritable progrès réalisé par ENGIE au cours de l'année 2022, avec notamment la validation de plusieurs objectifs carbone par l'initiative SBTi comme étant en ligne avec une trajectoire sensiblement inférieure à 2°C mais souhaitait cependant que l'entreprise augmente la transparence de son plan de transition.



La coalition d'investisseurs a ainsi adressé une lettre au président du conseil d'Engie et organisé plusieurs rendez-vous avec la société afin d'échanger sur plusieurs sujets dont une grande partie sont communs à ceux traités à travers l'initiative **Climate Action 100+** (plan de transition, lobbying climat, stratégie de sortie du charbon, alignement avec un scénario 1,5°C, transition juste), complétés par d'autres enjeux plus spécifiques (biodiversité, méthane, biométhane). Cette campagne d'engagement est toujours en cours mais porte déjà ces fruits, l'entreprise ayant déjà communiqué certains éléments demandés par la coalition.

Gestion durable des Ressources



Le réseau international d'investisseurs **Farm Animal Investment Risk & Return (FAIRR)** encourage les industriels de l'agroalimentaire à améliorer leurs pratiques en termes de **bien-être animal** et de **nutrition**. Le réseau mène plusieurs actions d'engagement ciblées, par exemple pour encourager la réduction des antibiotiques dans l'élevage ou promouvoir la transition vers des sources de protéines durables. LBP AM et TFSA participent aux consultations et aux campagnes d'engagement collaboratives de FAIRR, sur les thématiques suivantes : aquaculture durable, protéines durables, biodiversité et pollution & résistance aux antimicrobiens et antibiotiques. LBP AM et TFSA engagent les acteurs identifiés comme ne mettant pas en place les bonnes pratiques afférentes à ces sujets afin de les sensibiliser et de les accompagner dans la conduite du changement. En 2022, LBP AM a transmis des lettres demandant des améliorations des pratiques sur ces thématiques à **47 entreprises principalement basées en Amérique du Nord et Europe et dans le secteur de la viande et de l'industrie alimentaire ainsi que des matériaux d'emballage**.

LBP AM a également participé en 2022 à la campagne d'engagement coordonnée par le **CERES** en faveur de la production durable de matières premières agricoles. Cette initiative rassemble des investisseurs internationaux qui souhaitent contribuer à la lutte contre la déforestation, principalement liée à l'élevage et à la culture de palmiers à huile et de soja. Chaque année depuis 2020, le groupe

LBP AM engage au moins une société productrice de matières premières agricoles sur la thématique de la déforestation afin de l'encourager à se fixer un objectif daté de fin du recours à la déforestation et à la conversion des terres agricoles en implémentant un plan d'action suivi grâce à des indicateurs.

Territoires



L'**Alliance des investisseurs pour les droits humains** ("The Investor Alliance for Human Rights") est une plateforme d'action collective pour l'investissement responsable fondé sur le **respect des droits fondamentaux de l'Homme**. Il s'agit d'une initiative à but non lucratif fondée sur l'adhésion et axée sur la responsabilité des investisseurs en matière de respect des droits humains. L'Alliance organise plusieurs groupes de travail ainsi que des engagements collaboratifs, en partenariat avec des parties prenantes externes, en faveur du renforcement des conduites responsables des entreprises en matière de droits humains.

L'un des groupes de travail et d'engagement auquel participe LBP AM est coorganisé par la **World Benchmarking Alliance** et vise à engager les entreprises évaluées dans le cadre du **Corporate Human Rights Benchmark (CHRB)**. Le CHRB est un benchmark qui évalue les plus grandes entreprises dans des secteurs à risque sur leurs politiques, processus et pratiques de diligence raisonnable en matière de droits humains, ainsi que leur capacité à remédier aux impacts les plus sévères sur les personnes. Les investisseurs s'engagent auprès d'une ou plusieurs entreprises afin de promouvoir le renforcement de ces pratiques et d'améliorer le respect des droits humains au sein de ces entreprises. Dans ce cadre, LBP AM mène un engagement avec **ArcelorMittal**.



LBP AM participe aussi à l'engagement collectif coorganisé par **Ranking Digital Rights (RDR)**, programme de recherche indépendant qui évalue les politiques et les pratiques des entreprises technologiques et de télécommunications sur les droits humains, notamment sur le respect de la vie privée et la liberté d'expression. Sur la base des résultats de leurs recherches, les investisseurs s'engagent auprès des entreprises évaluées afin de discuter de leurs impacts et de promouvoir de meilleures pratiques en matière de respect des droits humains. LBP AM mène un engagement auprès d'**Orange**.



UNI Global Union est une fédération syndicale internationale des industries de services. Travaillant plus spécifiquement sur le secteur des soins et des **maisons de retraite**, l'UNI Global Union est à l'initiative d'une coalition ayant pour objectif d'engager les entreprises du secteur afin de promouvoir le renforcement des pratiques, notamment en matière de traitement des personnes âgées et de conditions de travail. LBP AM est devenue signataire de la Déclaration des investisseurs sur les attentes à l'égard du secteur des maisons de retraite, document formalisant les objectifs de la coalition, en 2022. Dans ce cadre, nous participons à un dialogue approfondi avec **Korian**, afin de les accompagner dans l'adoption d'indicateurs (KPI) pertinents sur le respect des droits fondamentaux des patients et les conditions de travail dans leurs établissements. 7 nouveaux indicateurs seront publiés d'ici 2023.

LBP AM participe également à une campagne d'engagement collaborative avec l'**institut de la finance durable (IFD)** sur la transition juste. Cette initiative a pour objectif de comprendre l'avancée des entreprises sur la compréhension et la prise en compte de l'enjeu qu'est la transition juste, dans leurs activités et dans leur stratégie. LBP AM participe au sous-groupe qui se concentre sur le secteur de la construction. A cet égard, LBP AM a engagé **Bouygues, Eiffage, Legrand et Schneider Electric**.

2.3. Exemple d'un engagement conduit à la suite d'une controverse ESG

LBP AM peut échanger avec les entreprises, pour donner suite à une controverse. Ce dialogue se différencie du dialogue régulier de nature plus prospective, dans la mesure où il vise à adresser un risque d'ores et déjà réalisé, par exemple par la mise en place de mesures de remédiation et contrôle de risques pour prévenir la réoccurrence d'un impact négatif.

Téléperformance – Droits Humains



En novembre 2022, le ministère colombien du Travail annonçait le lancement d'une enquête sur les **conditions de travail** au sein de la filiale colombienne de **Téléperformance**, après que des syndicats, dont **UNI Global Union**, aient émis de nombreuses allégations au sujet des pratiques de l'entreprise en matière de droits humains, et qu'un article du Time Magazine ait dénoncé des conditions de travail allant à l'encontre des standards internationaux au sein de l'entreprise. Les allégations portaient sur des restrictions du droit syndical, des salaires trop bas et des conditions de travail indécentes (notamment, un manque de soutien psychologique de la part de l'entreprise dans les activités de modération de contenus). Téléperformance avait déjà fait l'objet d'une saisine du Point de contact national (PCN) de l'OCDE en France, un an plus tôt.


Au regard de sa politique d'exclusion normative, le Groupe LBP AM a décidé de conduire une diligence renforcée sur Téléperformance, afin d'examiner en détail les politiques et performances de l'entreprise en matière de droits humains. En parallèle, le Groupe LBP AM était également en contact avec l'UNI Global Union, pour suivre l'avancée des discussions entre le syndicat et l'entreprise. La diligence renforcée a permis d'identifier les faiblesses de la politique de diligence raisonnable en matière de droits humains de Téléperformance, mais également de souligner leurs points forts et les démarches positives qui avaient été entamées par le Groupe. À la suite de cette diligence, LBP AM a décidé d'entamer un dialogue avec l'entreprise pour de transmettre les résultats de notre analyse et clarifier nos attentes. LBP AM a mis en place un suivi de l'entreprise, afin d'observer les évolutions dans leurs politiques et procédures, au regard des différentes recommandations émises lors des échanges. Une réunion de suivi devrait avoir lieu au cours du second semestre 2023. D'autres mesures pourraient être adoptées par le Groupe LBP AM en fonction des réponses apportées par l'entreprise au cours de ce point.

3.

Nos actions de plaidoyers et partenariats avec les acteurs de place

LBP AM a étendu ses démarches d'engagement auprès des régulateurs financiers et des organisations professionnelles financières, afin de porter sa vision de l'investissement responsable au sein du marché, dans les réglementations et des normes spécifiques propices à la finance durable.

En 2022, LBP AM a notamment développé une action de plaidoyer sur les enjeux suivants :

- ▶ **La revue du Label ISR** : LBP AM a publié **une réponse à la consultation** sur les orientations de travail de la révision du label ISR français. LBP AM souscrit pleinement au constat de la nécessité de poursuivre la revue du référentiel, et en particulier concernant son niveau d'exigence, afin que le label reste un repère pour les investisseurs, repère plus que nécessaire aujourd'hui avec l'entrée en application d'une réglementation européenne parfois confuse et portant un risque de contournement. LBP AM s'est ensuite activement engagé dans un groupe de travail sur la revue du label visant à proposer des critères d'exigences relatifs au suivi des controverses et à l'engagement actionnarial, et a systématiquement cherché à contribuer à l'élaboration des positions de l'AFG en la matière.
- 
- ▶ **Consultation EFRAG** : LBP AM a répondu à la consultation publique du Groupe consultatif pour l'information financière en Europe (EFRAG) sur la première série de projets de normes européennes de reporting en matière de développement durable (ESRS), via des organisations dont elle est membre et via le groupe CDC. LBP AM a également contribué au développement des propositions sur les standards EFRAG et IFRS via l'initiative Eurosif.
 - ▶ **Consultations ESMA** :
 - **Sur les fournisseurs de données ESG** : LBP AM a participé à une réponse à une consultation publique de l'autorité européenne des marchés financiers sur l'encadrement des fournisseurs de données ESG, via le groupe CDC.
 - **Sur le Greenwashing** : LBP AM a participé à une consultation de l'autorité européenne des marchés financiers sur l'identification et la prévention du greenwashing, via son organisation représentative de Place.
 - ▶ **GFANZ** : la GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et à appuyer l'engagement des institutions financières à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. LBP AM a rejoint l'initiative en 2022 et participé à la rédaction de trois standards sur les plans de transition, destinés à alimenter les réglementations et les pratiques des alliances Net Zero et standards de place nationaux.

- ▶ **La promotion des *say-on-climate*** : par la publication d'une **Tribune**, coordonnée par le FIR, appelant les sociétés à mettre en place de telles résolutions, tout en y apportant le degré de transparence nécessaire sur leurs plans de transition.
- ▶ **La promotion d'une ambition pour la COP15** : en amont de la COP, LBP AM a publié une **tribune** afin d'appeler à un cadre mondial ambitieux pour la biodiversité et expliciter l'action que peuvent avoir les investisseurs en faveur de la biodiversité.
- ▶ **Net Zero Data Public Utility (NZDPU)** : LBP AM a participé aux consultations de portant sur la création d'une plateforme en open data qui doit recenser les données climat des corporates et des acteurs financiers.
- ▶ **Consultations TNFD** : LBP AM a répondu aux consultations sur le projet de cadre de la TNFD dans ses versions 1 et 2 via l'Institut de la Finance Durable et la Finance for Biodiversity Foundation.

TABLEAUX RÉCAPITULANT LES INITIATIVES DE PLACE AUXQUELLES LBP AM A PARTICIPÉ EN 2022



ACCESS TO
MEDICINE
FOUNDATION

ACCESS TO MEDICINE FOUNDATION

La Fondation est un réseau international d'investisseurs dont l'objectif d'inciter l'industrie pharmaceutique à développer l'accès aux médicaments pour les populations de pays à faibles revenus. Elle publie tous les deux ans un **classement des vingt plus grands laboratoires sur le sujet**.

AMF

LBP AM est membre de la **commission consultative climat et finance durable**, qui a débuté une nouvelle mandature fin 2022. A cette occasion, LBP AM a activement participé au développement de la position de la commission sur les *say-on-climate*.



AUTORITÉ
DES BOURSES
FRANÇAISES
AMF



AFG
Ensemble, s'investir
pour demain

AFG

Emmanuelle Mourey (présidente du Directoire de LBP AM/TFSA) est membre du Comité Stratégique depuis décembre 2019. LBP AM/TFSA est membre des comités Investissement Responsable (IR) et Gouvernement d'entreprise. D'autres collaborateurs de LBP AM/TFSA participent également à d'autres Commissions de l'AFG.

NATURE 2050

LBP AM a contribué en mécénat au programme Nature 2050, géré par CDC Biodiversité, pour protéger la biodiversité et adapter les milieux naturels aux changements climatiques. Une partie des frais de gestion générés par l'activité Dette Privée de LBP AM contribue à financer la préservation et la restauration de la nature.



NATURE
2050

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

**CDP**

Le CDP encourage une divulgation accrue de l'impact sur l'environnement des investisseurs, des entreprises et du gouvernement. Trois fonds Actions LBP AM/TFSA en 2019, 2020, 2021 et 2022 ont reçu une récompense Climetric délivrée par l'initiative. LBP AM participe également aux campagnes d'engagements collaboratives : Transition Plan, SBTi Targets organisées par le CDP.

**CERES**

Le Ceres est un organisme américain ayant pour mission d'encourager le dialogue entre les investisseurs, les entreprises afin d'agir sur les problèmes de durabilité. LBP AM participe à des campagnes d'engagement collaboratives suivantes organisées par le CERES : Utilisation des sols et climat, déforestation et sur la biodiversité.

**CLIMATE ACTION 100+**

L'initiative Climate Action 100+, notamment animée par les PRI et l'IIGCC, se donne pour mission, d'inciter les grands émetteurs de gaz à effet de serre de l'économie mondiale à réduire leurs émissions en ligne avec les objectifs de l'accord de Paris. En signant la charte de l'initiative, LBP AM/TFSA s'engage à œuvrer pour encourager la transition énergétique à travers les investissements de ses fonds.

**30% CLUB**

Les membres du Club des 30% français a été créé en novembre 2020 afin de promouvoir la diversité des genres au sein des instances dirigeantes du SBF 120. L'objectif est d'atteindre au moins 30% de femme dans les équipes dirigeantes d'ici 2025.

**EUROSIF**

Eurosif est l'association pan-européenne promouvant la finance durable au niveau européen - englobant l'UE, l'Espace économique européen élargi (EEE) et le Royaume-Uni (UK). Les activités d'Eurosif consistent à contribuer de manière aux politiques publiques et à mener des recherches permettant de mieux comprendre l'investissement responsable et les obstacles rencontrés par les investisseurs soucieux de durabilité.

FAIRR

Cette initiative vise à faire évoluer le secteur de l'agriculture animale. LBP AM participe aux groupes de travail suivants : aquaculture Durable, protéines Durables, biodiversité et pollution, résistance aux antimicrobiens et antibiotiques.

FINANCE FOR BIODIVERSITY FOUNDATION

Depuis 2022, LBP AM est signataire de la finance for Biodiversity Pledge et participe aux groupes de travail suivants : Mesure d'impact Biodiversité, engagement actionnarial autour de la biodiversité, fixation d'objectifs pour la biodiversité, actions de plaidoyer et engagement politique sur la biodiversité.

FORUM POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE (FIR)

Le FIR a été créé en 2001 afin de promouvoir l'ISR. LBP AM/TFSA a rejoint le FIR en 2014. Helena Charrier (directrice Solutions ISR à LBP AM/TFSA) et Nicholas Vantreesse (responsable RSE à La Banque Postale) ont été réélus au conseil d'administration du Forum pour l'Investissement Responsable en 2022, dont Helena est l'une des vice-présidente. LBP AM/TFSA participent au groupe de travail du FIR sur le **say-on-climate**, et à l'engagement collaboratif sur le travail forcé et travail des enfants.

FRANCE INVEST

LBP AM est membre de la Commission Sustainability de France Invest, organisation professionnelle rassemblant plus de 400 sociétés de gestion françaises du private equity et de la dette privée. L'association et ses membres s'engagent à accompagner les start-up, PME et ETI non cotées dans leur transformation vers des pratiques et modèles responsables.

LA GLASGOW FINANCIAL ALLIANCE FOR NET ZERO (GFANZ)

GFANZ est une coalition mondiale d'institutions financières de premier plan engagées à accélérer la décarbonation de l'économie. L'alliance vise à élargir, approfondir et relever les ambitions de neutralité carbone dans l'ensemble du système financier et

INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

à démontrer l'engagement collectif des entreprises à aider les entreprises et les pays à atteindre les objectifs de l'Accord de Paris. Dans le cadre de cette alliance, LBP AM a très activement participé aux groupes de travail portant sur le développement d'un standard volontaire international en matière de plan de transition, pour l'économie réelle via la « Real Economy Pathways », et pour les institutions financières dans le cadre des travaux sur les « Portfolio Alignment ».


INSTITUT DE LA FINANCE DURABLE (IFD)

Anciennement Finance for Tomorrow, l'IFD est une initiative de Paris Europlace pour promouvoir en France et à l'international, la finance durable. L'objectif est de réorienter les flux financiers vers une économie bas carbone et inclusive, en cohérence avec l'Accord de Paris et les Objectifs du Développement Durable. LBP AM/TFSA est membre du bureau de l'initiative, de la Commission Policy et des groupes de travail Impact, Transition Juste, Biodiversité & Déforestation.


THE INSTITUTIONAL INVESTORS GROUP ON CLIMATE CHANGE (IIGCC)

IIGCC est un réseau d'investisseurs sur le changement climatique, collaborant à l'élaboration de guides de place et actions d'engagement. LBP AM/TFSA participent aux consultations et aux groupes de travail, notamment au groupe de travail « Investors Expectations » visant à évaluer l'état de l'art sur les données Climat, en comparant les solutions de 16 prestataires de données et leurs complétudes, couverture et qualité.


INVESTOR STATEMENT DE LA TASKFORCE ON CLIMATE-RELATED FINANCIAL DISCLOSURE (TCFD)

La TCFD formule des recommandations sur les informations relatives au climat que les entreprises devraient partager pour aider les investisseurs à prendre les bonnes décisions financières. LBP AM/TFSA s'engage à communiquer et à rendre compte des risques climatiques en lien avec les standards de la TCFD d'ici à un horizon 2020.

INVESTORS ALLIANCE FOR HUMAN RIGHTS

L'alliance a vocation à mobiliser les investisseurs responsables sur le respect des droits fondamentaux des personnes. LBP AM participe aux groupes de travail sur « Corporate Human Rights Benchmark », « Rating Digital Rights » et « Uyghur Forced Labour ».


NET-ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE

Initiative visant à renforcer les actions pris en faveur du climat avec pour objectif d'atteindre la neutralité carbone en 2050. LBP AM s'est engagé à atteindre la neutralité carbone de ces portefeuilles via son engagement dans cette alliance.


PARTICIPATION À LA CRÉATION ET AU FINANCEMENT DE LA CHAIRE FDIR

La Chaire FDIR a pour objectif de favoriser la collaboration entre professionnels de la gestion d'actifs et chercheurs dont les travaux contribuent au rayonnement international de la Place de Paris sur ce thème essentiel. Depuis 2016, LBP AM/TFSA assure la Présidence de la Chaire.


PRINCIPLES FOR RESPONSIBLE INVESTMENTS (PRI)

Les PRI ont été lancés par les Nations Unies en 2006. Il s'agit d'un engagement volontaire qui s'adresse au secteur financier et incite les investisseurs à intégrer les problématiques ESG dans la gestion de leurs portefeuilles, LBP AM participe aux groupes de travail et aux actions d'engagement collaboratives suivantes : responsabilité fiscale et la production de matières premières responsable.


MONTREAL CARBON PLEDGE DES PRI

Les investisseurs et sociétés de gestion, dont le groupe LBP AM, s'engagent à mesurer et rendre public chaque année l'empreinte carbone de leurs portefeuilles.



INITIATIVES DE PLACE (SUITE)

ShareAction»

SHARE ACTION

ShareAction est une organisation non gouvernementale qui mène des campagnes d'engagement afin de susciter des changements au cœur du système financier, contribuer aux politiques publiques et créer un mouvement diversifié d'épargnants et d'investisseurs en faveur de l'investissement responsable. En 2022, LBP AM a participé un engagement auprès d'une société bancaire via ShareAction.

TOBACCO-FREE FINANCE PLEDGE

Initiative lancée en 2018, il s'agit du premier traité international visant à réduire l'impact du tabac sur l'économie mondiale. Les signataires de cette initiative s'engagent à une politique d'exclusion du tabac très stricte dans leurs investissements.

UNI GLOBAL UNION

En 2022, LBP AM a participé à une campagne d'engagement collaborative ayant pour but de promouvoir une meilleure prise en compte des risques sociaux et droits humains liés au secteur du soin (notamment des maisons de retraite).

RAINFOREST ALLIANCE

Ce groupe de travail a pour objectif d'interpeller l'ensemble des acteurs de la chaîne de valeur automobile, des producteurs de composants aux assembleurs afin de les inciter à maîtriser la déforestation dans leur chaîne d'approvisionnement.



ASSET
MANAGEMENT



TOCQUEVILLE
Finance

<https://www.labanquepostale-am.fr/>

La Banque Postale Asset Management

SA au capital de 5.924.098,60 euros, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 879 553 857 –
Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris – Code APE 6630Z –
N° TVA Intracommunautaire : FR 71 879 553 857

Tocqueville Finance

Société Anonyme au capital de 2 520 547.80 euros - Siège social : 36, quai Henri IV 75004 Paris –
RCS Paris 381 652 072 - agréée en tant que société de gestion de portefeuille par l'Autorité
des Marchés Financiers sous le numéro GP 91012.